

A UNE SEANCE GENERALE

D E Q U A R T I E R ,

*Des Commissaires de Sa Majesté pour la Paix , tenue à Montréal , Mardi
le 1 Octobre , 1776.*

<i>Présents.</i>	{ GABL. ELEZ ^D . TASCHEREAU ,	<i>} Ecuyers Commiss.</i>
	{ EDOUARD GUILL. GRAY ,	
	{ PIERRE PANET ,	
	{ PIERRE MEZIERE ,	
	{ PIERRE GUY.	

IL est ordonné par ladite Cour à tous ceux qui ont obtenu ci-devant des Licences de son Excellence , pour tenir des Cantines & vendre des Boissons en détail , de les apporter à Jean Burke Ecuyer , Greffier de notre Cour à Montréal , d'ici au quinze du courant. Ceux de la Ville , Fauxbourgs & Banlieues qui voudront obtenir de pareilles Licences , seront tenus de se munir de Certificats de leur conduite par des personnes notables , lesquels seront visés de deux Magistrats. Ceux des Campagnes se muniront de Certificats des Curés de leurs Paroisses & Officiers de Milice , pour les remettre au susdit Greffier de cette dite Cour qui en tiendra une liste exacte.

ENTENDONS que ceux qui font de la Ville & voisinage des Trois-Rivieres , pourront s'adresser à Joseph Godefroy de Tonnancour Ecuyer , un des Commissaires de Sa Majesté , qui visera leurs Certificats , & les fera remettre à notre Greffier.

RECOMMANDONS à toutes personnes qui donneront de pareils Certificats , d'être attentifs à ne les délivrer qu'à ceux qui auront montré leur Zele & leur Fidélité à Sa Majesté & à son Gouvernement.

Par Ordre de la Cour ,

J. BURKE , Greffier de Paix.